

# Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

## Mot de l'exécutif:

Bonjour à toutes et à tous,  
Le 1<sup>er</sup> septembre dernier avait lieu à Toronto notre rencontre annuelle entre les représentants syndicaux de Labatt Canada (CBWA) et le comité de gestion national (Mancom). Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour. Voici un bref résumé de cette rencontre.

La rencontre a débutée avec la présentation du plan de vente 2012 ainsi que de la stratégie marketing pour 2012.

Nous avons toujours une surcapacité de production majeure pour le centre du Canada ; London et Montréal. Il n'est toujours pas question de produire de la Stella pour le marché américain, pour le moment. Nous leur avons proposé de nouvelles idées afin d'apporter de nouveaux volumes pour nos usines.

Le marché est en train de tourner à la canette, Molson et Sleeman sont très agressifs et Labatt a décidé d'embarquer dans la guerre.

Il y a des négociations présentement avec les différents intervenants afin d'apporter une légère modification à l'entente sur la bouteille unique. Ils n'ont pas voulu dire de quels changements il s'agissait

mais aucun changement majeur n'est à prévoir puisque ce sont les brasseurs qui ont convenus de cette entente afin d'avoir une bouteille unique dans le but de réduire les coûts.

Il a également été question des changements apportés sur les lignes de production avec l'implantation de VPO. D'ici 2013, toutes les usines devront avoir embarqué dans le nouveau système VPO. D'ici la fin de 2011, toutes les usines devront avoir au moins une ligne qui se conforme aux nouveaux standards. Leur message est clair, « nous sommes 6 usines sur 18 maintenant et nous devons embarquer pour ne pas être laissé derrière. On n'a pas le choix ».

Un résumé plus complet sera présenté à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 5 novembre 2011.

En terminant, il nous fait plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein du conseil syndical. Il s'agit de Patrick Turcot, nouvellement élu au poste de délégué à la livraison ainsi que de Steve Chabot, nouvellement élu au sein de l'exécutif syndical au poste de secrétaire. Félicitations aux deux nouveaux élus.

Volume 8, No : 05

Oct 2011

## Dans ce numéro

• Mot de l'exécutif	1
• V.-P. SST • V.-P. Expédition	2
• V.P. Livraison • Éditorial	3
• Convocation • Félicitation • Caricature • Départ et Nouveau	4

Retrouvez-nous sur le Web

[www.sttbl.ca](http://www.sttbl.ca)

## Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999  
Télécopie: 514-368-7771  
Messagerie: [sttbl@bellnet.ca](mailto:sttbl@bellnet.ca)

**V.-P. S.S.T. : (Sylvain Le Riche)****Rappel - Rappel - Rappel**

**Le programme de cadenassage mis en place par le comité Santé Sécurité au Travail est efficace et peut prévenir des accidents !**

Même si les machines, équipements et systèmes sont sécurisés (par exemple, dotés de protecteurs, d'arrêt automatique lors d'ouverture de portes etc.), les opérateurs et le personnel de l'entretien doivent, de temps à autre, intervenir dans les zones dangereuses des machines. En effet, différentes activités le nécessitent telles que l'entretien, la réparation, l'inspection, ou encore, le déblocage.

Il faut donc veiller à ce que ces interventions puissent se dérouler en sécurité. Pour cela, deux conditions sont requises :

1. libérer les machines, équipements et systèmes de toutes les énergies, y compris résiduelles ;

2. empêcher leur mise en opération accidentelle durant la durée des travaux.

Le cadenassage, qui englobe ces deux conditions, est donc la solution pour éviter que des accidents ne surviennent dans ces situations.

N'hésitez pas à poser des questions aux opérateurs plus expérimentés ou aux gens de l'entretien qui utilisent souvent la procédure de cadenassage. L'employeur ne vous réprimandera jamais pour avoir pris plus de temps afin de travailler de façon sécuritaire, au contraire, il vous encourage à le faire.



Sylvain Le Riche  
V.-P. Santé et Sécurité

**V.-P. Expédition : (Sylvain Moreau)**

Bonjour à tous,  
Pour votre information, le 16 septembre nous avons eu notre première rencontre patronale-syndicale officielle à l'expédition usine, depuis l'arrivée de Frédéric Leblond. Lors de cette rencontre j'étais accompagné d'Éric Lepage, délégué sur le quart B. Nous avons parlé de maximiser les jobs à l'expédition. (ex: faire rouler le « can-crusher », « débottling » et palettes non-conformes) surtout que nous sommes en période de mises à pied intenses présentement. C'est important de faire travailler notre monde.

Dans le passé l'employeur ne faisait pas de rappel sur le quart de jour s'il y avait un surplus de travail ou absence. J'ai demandé que la plage de rappel soit appliquée sur les 3 quarts de travail comme c'est le cas dans les autres départements. Pour ce qui est du chargement des remorques à Transit, la compagnie ne nous est pas revenue encore avec une décision et pourtant ce dossier avait été réglé en arbitrage, donc un grief a été déposé. Une demande a également été faite et ce qui concerne le temps supplémentaire. Ce que nous avons demandé, c'est que le calcul soit fait en fonction des

opportunités de surtemps. Avant on ne compilait que les « oui ». On calcule le nombre d'opportunités et faisons un pourcentage en fonction du nombre de salariés cédulés sur chaque quart de travail. C'est beaucoup plus véridique pour l'équité (opportunités) du surtemps entre les quarts de travail. Finalement, une demande a été faite pour que des gens soient affectés sur le ménage à l'expédition puisque nous serons audités pour notre accréditation BRCet que l'usine est très sale, nous sommes en attente d'une réponse.

## V.-P. Livraison (Sylvain Gervais)



### Retour des routes 4/10

C'est avec peu d'enthousiasme que la grande majorité d'entre vous ont pris connaissance du projet de mettre en place l'horaire des 4/10 pour les semaines comprenant un congé férié. Voici quelques aspects négatifs engendrés par ce projet ;

- le fait de terminer son quart de travail à 16h30 au lieu de 14h30 occasionne un retour à la maison dans la congestion des routes.
- le fait de travailler 40 heures au lieu de 32 (8 heures de plus de travail payées à un taux simple au lieu d'avoir une rémunération à temps et demi).

Cependant, en analysant ce projet, les 90 heures de congés

accumulés, grâce à cette entente, permettront de sauver environ 70 semaines de mises à pied dans la période de basse activité.

C'est avec beaucoup d'empathie que vous avez décidé d'accepter ce projet afin d'aider à réduire les mises à pied à la Brasserie Labatt et ainsi aider les plus jeunes salariés.

De plus, nous avons aussi accepté que le camion grue «boom truck» soit en activité sur un horaire permanent de 4/10. Étant donné que c'est le seul camion de ce type que nous avons à la Brasserie Labatt, cela permettra à la compagnie de libérer le camion pour la 5<sup>ième</sup> journée de la semaine. La compagnie pourra alors se servir de cette 5<sup>ième</sup> journée pour l'

entretien du camion ou tout simplement se servir de cet équipement lorsqu'il y aura un surplus de travail. Encore une fois, les salariés de la livraison ont su démontrer qu'ils pouvaient faire preuve de flexibilité.

Bien entendu, tous ces projets auraient été impossibles il y a quelques mois. Nous devons reconnaître que l'équipe de Patrick Viau, formée d'Eric Moquin et d'Alexandre Gauthier a aidé à améliorer le climat de travail. Certes, tout n'est pas parfait à la livraison, mais il me semble que la Direction tente de trouver des solutions à plusieurs irritants même si cela n'avance pas assez rapidement à notre goût.

Sylvain Gervais  
Vice-Président à la livraison

## Éditorial

Depuis un certain temps nous avons l'impression qu'une chasse aux sorcières est ouverte. (réprimande pour absentéisme, le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) .

Plusieurs d'entre vous pensent que c'est normal, la période de basse activité de l'automne a débuté. Il y aura sûrement un certain nombre de responsables en surplus, alors il devront justifier leurs postes. Pour des raisons que nous connaissons tous, cette année sera particulièrement difficile du côté des mises à pied. (perte de volume, marché poussé vers la cannette, service à la clientèle etc...)

Donc nous voudrions vous rappeler quelques consignes à respecter.

**-Respecter les règles de santé sécurité au travail** (ports des ÉPI, procédure de cadenassage, procédure d'entrée en espace clos, procédure de travail à chaud, travail en hauteur etc...)

**- En cas d'absence maladie.** Si vous devez présenter une pièce justificative médicale, la remettre dès votre retour au travail au service médical et non à votre responsable. Un bon réflexe serait de vous faire deux photocopies de votre pièce justificative, une pour vous et l'autre que vous pourriez remettre à un représentant syndical afin qu'il la mette à votre dossier. Vous n'avez qu'à passer au local syndical et on se fera un plaisir de vous offrir ce service.

Votre comité exécutif.

**Le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN tient à féliciter le « foursome » de:**

Michel Paquette, Alain Bélanger, Dany Poce et Martin Fisette qui représentent le STTBL-CSN depuis quelques années, lors du tournoi de golf annuel de la CSN.



En juin, le tournoi se tenait au terrain Continental de Sorel et le joyeux quatuor a terminé champion du tournoi à 11 sous la normale, félicitation messieurs. Comme le veut la tradition, le trophée du tournoi sera exposé à notre local syndical, jusqu'au prochain tournoi.

# Convocation

## Assemblée générale

**Date :** Samedi, le 5 novembre 2011  
**Heure :** 13 h 30 à 17 h 00  
**Lieu :** Sous-sol de l'église, 448 Trudeau, Lasalle  
 (Coin Trudeau et Clément)



<p><b>Départs</b>                  Marcel Shank                  Alain Pelletier                  Claude Durocher                  Jean-Marc Dumas                  Jean-Claude Labarre                  Mario Lamarche                  Robert Huot                  Bonne retraite</p>	<p><b>Nouveaux Permanents</b>                  Bruno Maltais                  André St-Germain                  Félicitations</p>	<p><b>Collaborateurs:</b>                  Comité journal:                  Mylène Tellier                  Claude St-Onge</p>	<p><b>V.P. à l'information:</b>                  Robert Daneau                  Impression:                  Imprimerie CNM3</p>
--	---	--	--

